

LA NUTRITION DE L'ENFANT

Sylvie Pradelle

Vice Présidente de l'UFC-Que en charge des dossiers agriculture et alimentation

Université d'été de nutrition – Le 16 septembre 2004 à Clermont-Ferrand

UFC-Que Choisir de Nantes

1, place du Martray – 44000 NANTES

Tél. : 02 40 12 07 43 - Fax : 02 40 47 60 52 - courriel : ufcqc.nantes@libertysurf.fr

LE CONSTAT

On estime que la prévalence de l'obésité des enfants de 5 à 12 ans est passée de 3 % en 1965 à 6 % dans les années quatre-vingt et 10-12 % une quinzaine d'années plus tard (expertise de l'INSERM – Obésité, dépistage et prévention chez l'enfant – 2000).

Les conséquences de cette augmentation de l'obésité chez l'enfant sont graves. L'obésité augmente également les risques de mortalité 50 ans plus tard. Les agences de sécurité alimentaire européennes ont d'ailleurs averti dans une position commune que, du fait de l'augmentation de l'obésité et des pathologies qui y sont liées, il était possible que nos enfants aient une espérance de vie inférieure à la nôtre.

LA POSITION DE L'UFC-QUE CHOISIR

Aujourd'hui, la progression de l'obésité infantile en France est suffisamment alarmante pour représenter un véritable enjeu de santé publique et demande aux autorités de prendre des mesures pour enrayer ce phénomène.

L'UFC-Que Choisir estime qu'il est particulièrement important de mener un travail éducatif avec les plus jeunes afin de leur donner très tôt le goût du bien manger et de créer un environnement favorable à leur liberté de choix. L'enfance et l'adolescence sont des étapes déterminantes pour l'acquisition de comportements alimentaires favorables à la santé et au développement de l'activité physique.

L'UFC-Que Choisir considère en particulier que l'école a un rôle tout à fait déterminant à jouer. Elle se réjouit de la récente décision d'interdire les distributeurs automatiques dans les établissements scolaires et souhaite que d'autres mesures soient prises pour aller vers une meilleure prise en compte de la nutrition à l'école. Elle demande :

- Ø Une amélioration de la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire : L'UFC-Que Choisir considère que la circulaire du 25 juin 2001 sur l'équilibre des repas servis en restauration scolaire a apporté des réponses pertinentes pour améliorer la qualité des repas servis en restauration scolaire. Elle regrette l'échec de sa mise en œuvre. Elle demande l'élaboration d'un texte de portée législative.
- Ø La suppression de la collation matinale en maternelle conformément à l'avis rendu par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Elle considère que le souci de pallier l'insuffisance des apports matinaux observée chez une minorité d'enfants aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires de la totalité des écoliers ;

- ∅ Un étiquetage et une information nutritionnelle sur les lieux de restauration. Le développement des self-services doit s'accompagner d'un pilotage au moment du choix des plats de façon à aider les plus jeunes à équilibrer leur repas, notamment par une mise en avant d'un menu conseillé. En matière d'information nutritionnelle, l'UFC-Que Choisir propose plus globalement de disposer de deux niveaux d'information : un affichage, par exemple sous la forme de pastilles de couleur, permettant aux enfants d'évaluer l'équilibre du repas, et des informations plus précises mises à la disposition des parents d'élèves par le biais d'un classeur ou d'un outil informatique : fiches d'identité pour les plats fréquemment servis contenant la liste de tous les ingrédients, la composition nutritionnelle, l'origine des matières premières, la présence d'OGM...
- ∅ Un encouragement et une généralisation des expériences concernant les animations réalisées autour de l'éducation et la découverte de tout ce qui touche à l'alimentation. Les initiatives de restauration bio déjà expérimentées dans certains établissements doivent être encouragées ;
- ∅ Une généralisation de l'éducation à la nutrition dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité. Les enfants doivent notamment apprendre à lire les étiquettes des produits alimentaires.

Plus globalement, l'UFC-Que Choisir considère que la limitation des incitations à la consommation de produits déséquilibrés est le préalable indispensable à la mise en place d'une politique nutritionnelle cohérente.

Ces incitations à consommer des produits déséquilibrés s'exercent de façon permanente violente sur l'enfant, notamment à travers la publicité à la télévision :

- Une étude¹ sur l'influence de la publicité télévisée alimentaire fait apparaître que 70 % des aliments faisant l'objet de publicités ciblant les enfants sont des produits gras et sucrés (gâteaux, barres chocolatées, céréales, bonbons...) ;
- Une étude de la Food Standards Agency est récemment venue confirmer que la publicité sur les produits alimentaires avait un effet certain sur les préférences alimentaires des enfants ainsi que sur leur comportement d'achat et de consommation.

Les études scientifiques ont montré que les enfants n'avaient pas la capacité d'analyser la publicité qui leur est destinée. Le Québec, sur la base de ces études, a décidé depuis 1978 d'interdire la publicité ciblant les enfants. Aujourd'hui, le pourcentage d'obèses dans la province du Québec est très inférieur à la moyenne nationale (15 % d'obèses en moyenne au Canada)². De nombreux pays européens ont déjà pris des mesures concernant la publicité ciblant les enfants conformément à la directive Télévision sans frontières, qui stipule que la publicité télévisée ne doit pas inciter directement les mineurs à l'achat, « en exploitant leur inexpérience et leur crédulité ». C'est pourquoi l'UFC-Que Choisir réclame l'interdiction de toute publicité ciblant les enfants et considère que les dispositions votées dans la cadre du projet de loi de santé publique en matière de publicité sont tout à fait insuffisantes et inappropriées à la situation.

¹. « Impact de la publicité télévisée pour des produits alimentaires sur des enfants de 6 à 12 ans issus de familles à faibles revenus en région parisienne », Tiphaine Gimbert, octobre 2002. Étude réalisée dans le cadre du DESS de Sciences Sociales appliquées à l'Alimentation de Toulouse.

². Étude ESCC, 2000-2001, sur 130 000 personnes de 12 ans et plus, réparties dans 136 régions socio-sanitaires couvrant l'ensemble du territoire.